

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 4 juillet 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mademoiselle Marie Madeleine MANODRITTA, demeurant à AJACCIO (20000) 28 cours Lucien Bonaparte, née à PASTRICCIOLA (20121) le 1er juillet 1909, célibataire et décédée à MARSEILLE 6ÈME ARRONDISSEMENT (13006) le 8 novembre 2000. ET : Madame Angèle Pompélie Dorothee MANODRITTA, demeurant à MARSEILLE 10ÈME ARRONDISSEMENT (13010) 38 boulevard Meissel, née à PASTRICCIOLA (20121) le 17 mars 1911, veuve de Monsieur Jean Paul Philippe CERVETTI et décédée à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) le 27 juillet 2000.

Elles ont possédé pendant plus de trente ans le bien immobilier : A PASTRICCIOLA (20121) Lieu-dit Petinaghiacciu, une maison à usage d'habitation comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, petit salon et salle d'eau, à l'étage : deux chambres, grenier au-dessus et terrain autour cadastrée Section AC numéro 739 lieudit Petinaghiacciu pour une contenance de 02a 10ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr